

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

13/09/2022

Déclaration de Maladie : N° S19-0002990

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **10348**

Société : **R.A.M.**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **KACIHI HICHAM**

Date de naissance : **13/12/20**

Adresse :

Tél. **0662 22 24 98** Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

BOUSSERGHINE YOUSSEF
Chirurgien Urologue
97B. Avenue Hassan Seghir, 4ème étage
N° 128 - CASABLANCA
Tél. 0522 44 50 44 - Tél. Urgences : 0662 87 38 71
PAT. 32129012
INPE: 091164863

Cachet du médecin :

MUPRAS
ACCUEIL HAKIM
13/09/2022

Date de consultation : **13/09/2022**

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Kacih Hicham

Conjoint

Age : **51 ans**
 Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA**

Le : **24/09/2022**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/09/22	CS		300,00	DR. HASSAN YOUSSEF DOCTEUR EN UROLOGIE N° 128 Avenue Hassan II Casablanca Téléurgences: 0662 81 21 22 NPE: 091164863

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
AMRANI M. Mohamed Pharmacie SAAD Boulevard Abderrahim Bouabid (Ex. Jerrada) - Oasis - Casablanca Tél: 05 22 25 34 85 - NPE: 092051283	24/09/22	198,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

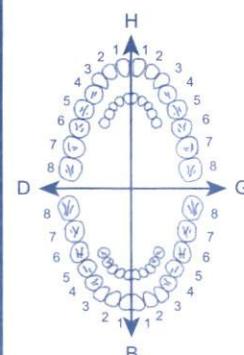
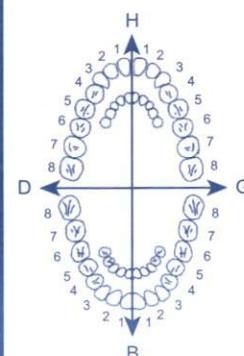
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
		00000000	00000000	
		35533411	11433553	
		B		
		G		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
CCEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور يوسف بوسريج

جراح اختصاصي في امراض الكلي والمسالك البولية والتتناسلية

Docteur youssef BOUSSERGHINE

Chirurgien Urologue

Diplômé de la Faculté de médecine de Montpellier (France)

Ancien Interne des Hôpitaux de Montpellier - Nîmes

- Chirurgie et endoscopie de l'appareil urogenital
- Statique pelvienne et incontinence urinaire
- Infertilité masculine et dysfonction érectile
- Lithotripsie des calculs urinaires
- Cironcision



24-09-2022.

9' Kaabi Nidham



proced. homme : 1
x 2 Tatu + Sein



LOT: 06222009
PER: 02/2027
PPV: 47,90 DH

47,90 Algérienne d'ass. : 1
pendant 5 jours
x 2 5 jours.

47,90 013
12/2024
12/2024
12/2024

12/2024

LOT: 05621004
PER: 12/2024
PPV: 61,40 DH

Septen 250 g : 1

Dr BOUSSERGHINE
Chirurgien Urologue

97B. Avenue Hassan Seghir, 4ème étage

N° 128 - CASABLANCA

Tél: 0522 44 50 44 - Tel. Urgences: 0662 87 38 71

PAT: 32129012

JNPE: 091154863